

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 776

Artikel: Fiscalité et politique : pantalonnades vaudoises
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017668>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pantalonnades vaudoises

Moins drôle que le comique troupier, plus bête que le comique à pleurer, la comedia des partis radical et libéral vaudois sur la fiscalité, à la veille des élections cantonales!

L'un, radical, lance une initiative pour corriger, définitivement, la progression à froid, mais aussi afin de se manifester «au bon moment» et, ajoutent certains, de contraindre l'Etat à pratiquer la politique des caisses vides; l'autre, libéral, dépose une initiative parlementaire pour une baisse des impôts et rappelle, chafouin, à son partenaire de l'«entente» (des droites): «Mais nous sommes la majorité; qu'est-ce qui nous empêche de faire en sorte que nos désirs deviennent réalité.»

Sans rire muet, sur le fond, qu'en est-il?

Les comptes 1984 ont été bons: quelques millions de bénéfice, investissements compris. Ce résultat est d'autant meilleur qu'il s'agissait de la seconde année de la période fiscale.

Pour une appréciation, deux facteurs sont à retenir.

D'abord, l'amélioration de l'autofinancement. Les amortissements portés au budget dépassent, désormais, cent millions. A trente millions près, on atteint l'équilibre avec le budget des investissements annuels. Cette tendance permet d'espérer un autofinancement régulier, presque total.

Deuxième facteur, c'est l'importance des recettes conjoncturelles: droit de mutation et impôt sur les gains immobiliers. A eux seuls, ils rapportent autant que les personnes morales. La sagesse voudrait donc qu'on ne touche pas hâtivement les recettes principales, quand la marge dépend pour une bonne part de la conjoncture.

La baisse des impôts, proposition libérale, n'est pas justifiée par les chiffres. Et puis, c'est quoi ces cris d'orfraie au vu d'un admissible déficit budgétaire, une cinquantaine de millions) avec, suivant

les années, refus de vote, proposition de renvoi au Conseil d'Etat et la volonté de diminuer les recettes au premier exercice totalement bénéficiaire? N'importe quel responsable d'une entreprise privée trouverait peu sérieuse cette fébrilité, en effets de manche, et ce parler haut pour la galerie.

Quant à la progression à froid. Elle est à la fois réelle et bouc émissaire. Car, heureusement, les revenus réels augmentent aussi, ce qui entraîne, la progressivité aidant, une augmentation des impôts. En réalité, la seule progression à froid a été très largement compensée; tous les deux ans, des tableaux de contrôle sont publiés. Mais la politique vaudoise constante était d'éviter l'automatisme linéaire. L'accent portait sur telle ou telle catégorie sociale, avec une constante: les revenus les plus modestes et la famille. Aménagements encore insuffisants au vu des réalités sociales, mais toute automatisme prive le Conseil d'Etat et le Grand

VIDÉOTEXTE

La serrure de l'écran

Il a bonne mine, M. Rudolf Trachsel, ingénieur diplômé et directeur général des PTT, chargé des télécommunications: un «craqueur» lui a piqué sa propre «clé» d'accès au système vidéotexte suisse, actuellement à l'essai sous l'égide des PTT justement. Pour tout dire, la devinette était facile: choisir le nombre 1111 comme mot de passe à quatre positions ne témoigne pas d'une imagination débri-dée. Mais quand même.

Après l'incident des abris de la Protection civile à Bienne (cf. DP 764) et la mésaventure survenue à leur directeur général soi-même, les PTT vont devoir repenser leur système de vidéotexte avant de l'offrir à grande échelle comme la prestation du siècle.

On n'attend pas seulement l'intervention des techniciens, responsables de la fiabilité des opérations,

Conseil d'une marge de manœuvre, d'une possibilité réelle de choix, à laquelle il tient.

Or, des aménagements nouveaux de ce type sont à l'étude: initiatives pour les locataires, situation du couple et de la famille. Il faut que l'Etat en ait d'abord les moyens. On répondra qu'il s'agit simplement de faire pression. Mais en quoi est-ce nécessaire? On retrouve la comedia vaudoise: refus par l'«Entente» d'assumer la direction des Finances, puis agitation publique, prioritairement, sur ces sujets dont on n'a pas voulu assumer la gestion.

Avec le recul, saute aux yeux le décalage entre les propos énergiques sur la souveraineté cantonale, les positions en pointe prises à Berne ou à l'égard de Berne... et les petits jeux locaux. A l'extérieur, le crédit des Vaudois n'est pas très élevé. En fait, ils n'ont pas la politique cantonale et le sens de l'Etat des donneurs de leçon qu'ils veulent être.

A. G.

ni des commerçants, qui protestent déjà contre la mise en location de terminaux Vdx par les PTT. On attend aussi — et surtout — l'avis des juristes, qui devraient mettre un peu d'ordre dans le système au titre de la protection des données. En réponse à une interpellation Renschler (soc. ZH) déposée à la suite de l'affaire de Bienne, le Conseil fédéral a d'ailleurs dit son intention de régler la question, par voie d'ordonnance, avant le passage de l'essai pilote à l'introduction définitive du vidéotexte en Suisse. Belle déclaration d'intention, qui devra d'autant plus être suivie d'effet que la législation fédérale sur la protection des données risque bien de se faire attendre encore plusieurs années — si jamais elle passe le cap parlementaire. PS. Dans leur enthousiasme de débutants, les promoteurs du vidéotexte à l'helvétique (PTT et fournisseurs des données enregistrées dans les banques accessibles par service interactif) préoyaient 250 000 raccordements vers 1990. On parle désormais de 16 000 terminaux installés à la même échéance.